



Y a t il un délai d attente pour repasser le concours de gendarme

Par **loulou59_old**, le **01/08/2007** à **22:26**

bonjour,

J ai ete condamné en 2005 pour un defaut d assurance et été condamné à une amende et je devais repasser mon concours de sous officier de la gendarmerie.

Mais ma demande a été refusée et je voulais savoir si je pouvais le repasser un jour ? Si oui au bout de combien de temps?

Car je suis intérimaire et le temps n est pas avec moi car je vais avoir 32 ans

Merci de bien vouloir me répondre

Par **Adam Kadamon**, le **20/08/2007** à **12:31**

Bonjour,

Afin de vous fournir une réponse exacte j'ai besoin de renseignement concernant le motif du refus.

Vous précisez avoir été condamné, j'imagine que le refus est donc lié a cela. Dans ce cas, je doute que vous puissiez déposer un autre dossier sans obtenir un résultat identique.

En tout état de cause, si un délai vous est imposé concernant votre prochaine candidature, ce dernier est indiqué sur le courrier qui vous a été délivré. (on parle alors de délai d'ajournement).

Cordialement.